



GROUPE BCP

RESULTATS SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2021

SOMMAIRE

- ◆ COMMENTAIRE DES RESULTATS DU S1-2021
 - ◆ COMPTES CONSOLIDES IFRS
 - ◆ COMPTES SOCIAUX



GROUPE BCP

COMMENTAIRE DES RESULTATS

Le 28 juillet 2021, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2021.

Une évolution favorable de l'ensemble des composantes du PNB

Au cours du premier semestre 2021, le Groupe BCP a confirmé son engagement pour accompagner la relance économique Post-Covid dans l'ensemble de ses pays d'implantation, dans un contexte sanitaire en amélioration mais qui demeure entouré d'incertitudes. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises en vue de stimuler l'investissement et l'entrepreneuriat au Maroc et en Afrique Subsaharienne.

Dans ce contexte, le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 1,5% à 10,2 milliards de dirhams, profitant essentiellement de l'évolution favorable de la marge d'intérêt (+2,7% ou +163 millions de dirhams), compte tenu de l'effet combiné de la reprise des crédits bruts (+4,7 milliards de dirhams) et de la dynamique de la collecte de dépôts (+10,6 milliards de dirhams). Pour sa part, la marge sur commissions s'est appréciée de 4,3% à 1,7 milliard de dirhams. Enfin, le résultat des activités de marché a évolué de 2,8% à 1,8 milliard de dirhams, en dépit d'un effet de base défavorable en lien avec les baisses du taux directeur opérées au S1-2020.

Compte tenu de la non récurrence de l'impact du don COVID au S1-2020 (500 millions de dirhams), les charges générales d'exploitation s'allègent de 10,3% à 4,9 milliards de dirhams. Hors don, les frais généraux affichent toujours un repli de 1,2%, du fait notamment des efforts consentis par le Groupe en termes d'optimisation des charges. Ainsi, le coefficient d'exploitation s'améliore de 6,3 points pour s'établir à 48%.

Reflétant l'amélioration des conditions macro-économiques, le coût du risque se rétracte de 27,1% pour s'établir à 2,2 milliards de dirhams. Un niveau qui tient compte de la politique de provisionnement prudente du Groupe et des incertitudes qui continuent à planer sur la situation sanitaire aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne.

Le Résultat Net consolidé marque un bond de 97,1% à 2 037 millions de dirhams, tandis que le Résultat Net Part du Groupe se renforce de 52,5% pour s'établir à 1 548 millions de dirhams.

Maroc : Un accompagnement fort des régions pour une relance rapide de l'économie

Pour le Groupe BCP, l'année 2021 a été placée sous le signe de la relance de l'économie nationale. Ainsi, plusieurs actions ont été menées au cours du premier semestre :

- **Crédits RELANCE** : profitant du prolongement de trois mois de la période de commercialisation de ce produit, le Groupe BCP a poursuivi sa stratégie inclusive, visant à faire profiter un maximum d'entreprises, en particulier les TPE, de ces crédits garantis. Au total, près de 19 000 entreprises, soit 38% des sociétés ayant obtenu l'accord pour cette solution de financement, ont été accompagnées par le Groupe BCP.
- **Régionales de l'investissement** : capitalisant sur sa proximité historique des régions, le Groupe a organisé, entre mai et juillet, un road show au niveau de dix grandes villes du Royaume alliant des webinaires, des rencontres et workshops en faveur de la relance de l'investissement. Cet évènement, unique au niveau de la place, a permis de rassembler plus de 4 000 participants, tous canaux confondus, et d'identifier un potentiel d'investissement qui dépasse les 10 milliards de dirhams.
- **Caravane INTELAKA** : dans le même esprit de proximité des régions, le Groupe BCP a lancé, le 25 janvier 2021, la caravane INTELAKA dont l'objectif est de sillonner les régions du pays afin de présenter le programme INTELAKA et le dispositif d'accompagnement pour le financement des projets de création et de développement.

A travers ces actions, la Banque Populaire entend renforcer son leadership au niveau national et soutenir le tissu économique en cette période de crise sanitaire. Au 30 juin 2021, l'encours des crédits à l'économie s'est élevé à près de 227 milliards de dirhams, soit une hausse de 2,4% comparativement au 31/12/2020.

En termes de collecte, la tendance au renforcement des ressources se poursuit pour la banque au Maroc avec une évolution de 2,6% des dépôts, comparativement à fin 2020, à 269,6 milliards de dirhams. En conséquence, la part de marché s'est maintenue à 26,2%.

Ces réalisations attestent de l'engagement de la Banque Populaire en faveur de ses clients afin d'accompagner la relance de l'économie et participer à la mise en œuvre des objectifs ambitieux contenus dans le Nouveau Modèle de Développement du Maroc.

Une activité maintenue au niveau des filiales

Représentant près de 24% du PNB du Groupe au S1-2021, les filiales à l'international du Groupe BCP affichent des revenus bancaires en légère hausse de 1%. Dans cet ensemble, le Groupe ABI affiche une croissance de 2% de son PNB au cours du S1-2021, profitant essentiellement de l'amélioration de la marge d'intérêt.

De même, les filiales au Maroc affichent une bonne dynamique, intégrant notamment les bonnes performances de MAROC LEASING, BANK AL YOUSR, VIVALIS et UPLINE GROUP. En effet, les filiales métiers ont affiché une croissance de 13% de leurs emplois clientèle au cours du premier semestre 2021, marquant une reprise de l'activité des crédits à la consommation, des crédits offshore et

des financements participatifs. De même, UPLINE GROUP a profité de la performance de l'ensemble de ses lignes métiers, en particulier l'activité Asset management, dont l'actif net sous gestion dépasse désormais les 90 milliards de dirhams.

Une solidité financière renforcée

Au cours du premier semestre 2021 et suite à l'adoption de l'amendement de la loi portant réforme du CPM, les BPRs ont procédé à la cession, au profit d'institutionnels marocains, de 5% supplémentaire du capital de la BCP, ramenant leur participation dans le capital à 44%. Ces opérations viennent renforcer la solidité financière du Groupe, lui permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021 a validé la distribution au titre de l'exercice 2020 d'un dividende de 8 dirhams par action, dont 50% payable en espèce et 50% convertible en actions.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE AU TERME DU PREMIER SEMESTRE 2021



TOTAL BILAN CONSOLIDE
(+4,5%)



RESULTAT NET PART DU GROUPE
(+52,5%)



FONDS PROPRES CONSOLIDES
(+6,1%)



PRODUIT NET BANCAIRE
(+1,5%)



RESULTAT NET CONSOLIDE
(+97,1%)



Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement en faveur de la relance économique et le soutien apporté aux clients. Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe, tant à l'échelle nationale qu'internationale.



**COMPTES
CONSOLIDES**
AU 30 JUIN 2021

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSON

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

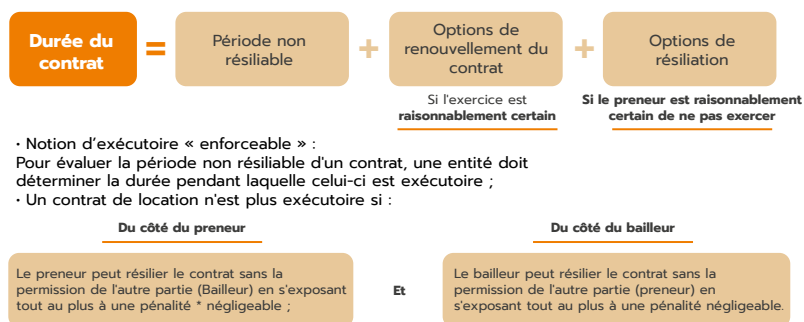
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés

en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces derniers.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youssr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, OPCI Patrimoine Premium et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Maroc-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

BILAN IFRS CONSOLIDÉ

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/21 (en milliers de DH)	31/12/20 ^(*)
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	19 153 756	17 918 030
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	79 092 917	72 350 985
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		65 098 746	59 857 145
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		13 994 171	12 493 840
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	41 885 147	36 711 766
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		36 667 459	31 781 637
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		5 217 688	4 930 129
Titres au coût amorti	3.3	6 909 824	8 107 575
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	21 732 099	19 031 749
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	259 830 802	255 602 166
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		1 684 855	1 753 534
Actifs d'impôt différé		4 501 525	4 397 193
Comptes de régularisation et autres actifs		7 894 548	6 520 905^(*)
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		21 953	22 448
Immeubles de placement		7 188 065	7 325 427 ^(*)
Immobilisations corporelles	3.6	10 966 745	10 929 008 ^(*)
Immobilisations incorporelles	3.6	1 101 744	1 166 358
Ecarts d'acquisition	3.7	2 397 160	2 436 921
TOTAL DE L'ACTIF		464 361 140	444 274 065

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDÉ

	Annexes	30/06/21 (en milliers de DH)	30/06/20
Intérêts et produits assimilés	4.1	8 701 931	8 669 594
Intérêts et charges assimilés	4.1	-2 410 033	-2 540 304
MARGE D'INTERÊTS		6 291 898	6 129 290
Commissions perçues	4.2	2 008 684	1 798 180
Commissions servies	4.2	-290 349	-150 478
MARGE SUR COMMISSIONS		1 718 335	1 647 702
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 399 646	1 545 359
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 333 663	1 501 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		65 983	43 848
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		418 177	222 984
+/- Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		166 347	350
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		251 830	222 634
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RESULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 817 823	1 768 343
Produits des autres activités		971 575	1 224 315
Charges des autres activités		-641 901	-766 188
PRODUIT NET BANCAIRE		10 157 730	10 003 462
Charges générales d'exploitation		-4 209 496	-4 702 806
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-668 879	-733 230
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 279 355	4 567 426
Coût du risque	4.3	-2 159 730	-2 963 618
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 119 625	1 603 808
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-695	-2 055
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-28 413	-9 556
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		3 090 517	1 592 197
Impôts sur les bénéfices		-1 053 102	-558 376
RESULTAT NET		2 037 415	1 033 821
Intérêts minoritaires		489 130	18 794
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP		1 548 285	1 015 027
Résultat par action (en dirham)		7,66	5,02
Résultat dilué par action (en dirham)		7,66	5,02

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2021

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres par Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2019	2 022 547	26 284 669		9 669 093	494 603	-378 082	38 092 830	8 911 233	47 004 063
Opérations sur capital								810 057	810 057
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								376 273	376 273
Affectation du résultat		2 581 826		-2 581 826					
Dividendes		-1 618 038					-1 618 038	409 492	-1 208 546
Résultat de l'exercice				1 229 167			1 229 167	53 983	1 283 150
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					109 401	-54 692	54 709	-14 549	40 160
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-130 088		-197 684	297	-197 387
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					-67 596	-20 687	-142 975	-14 252	-157 227
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-67 596	-20 687	-142 975	-14 252	-157 227
Variation de périmètre				-509 067	-9 849	-44 102	-563 018	-1 698	-564 716
Autres variations		-1 077 202		918 707			-158 495	88 636	-69 859
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255		8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions								1 825 877	1 825 877
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 103 343		-2 103 343					
Dividendes		-1 618 037					-1 618 037	265 873	-1 352 164
Résultat de l'exercice				1 548 285			1 548 285	489 130	2 037 415
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-108 446	40 321	-68 125	13 655	-54 470
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					193 123	-152 341	40 782	-27 988	12 794
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					193 123	-260 787	40 321	-27 343	-41 676
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					193 123	-260 787	40 321	-27 343	-41 676
Variation de périmètre				-32 072				470 975	438 903
Autres variations		-47 609		81 450	1 674	726	36 241	-33 373	2 868
Capitaux propres clôture 30/06/2021	2 022 547	26 608 952		8 345 921	204 954	-435 829	36 746 545	13 615 027	50 361 572

(*) Reclassement des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes «immobilisations corporelles» et «autres actifs» à hauteur respectivement de 4 983 715 milliers de DH et 2 341 712 milliers de DH.

(**) Reclassement des flux liés aux immeubles de placement classés préalablement au niveau des « flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles » et des « flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers » à hauteur respectivement de -97 256 milliers de DH et -322 125 milliers de DH.

PASSIF IFRS	Annexes	30/06/21 (en milliers de DH)	31/12/20
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		683 687	1 209 867
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	35 066 612	33 388 985
Dettes envers la clientèle	3.9	342 280 887	331 638 504
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		505 344	551 175
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		2 747 637	2 032 035
Passifs d'impôt différé		842 465	842 510
Comptes de régularisation et autres passifs		13 977 031	9 726 943
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		1 866 946	1 592 027
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	5 339 369	5 128 979
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 320 188	4 250 512
Dettes subordonnées		10 689 590	10 689 845
Capitaux propres		46 041 384	43 222 683
Capital et réserves liées		28 631 499	28 193 802
Actions propres			
Réserves consolidées		15 793 159	13 935 393
- Part du groupe		2 477 449	3 178 798
- Part des minoritaires		13 315 710	10 756 595
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-420 689	-189 662
- Part du groupe		-230 873	-12 809
- Part des minoritaires		-189 816	-176 853
Résultat net de l'exercice		2 037 415	1 037 150
- Part du groupe		1 548 285	1 229 167
- Part des minoritaires		489 130	53 983
TOTAL DU PASSIF		464 361 140	444 274 065

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	30/06/21 (en milliers de DH)	30/06/20
Résultat avant impôts	3 090 517	1 592 197
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	668 879	733 230
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-8 191	74
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 110 704	1 908 066
+/- Dotations nettes aux provisions	259 023	287 290
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	695	2 055
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-514 164	-508 844
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	253 774	240 984
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 770 720	2 662 855
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 065 629	-3 950 190
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	6 016 713	13 649 178
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-12 592 375	-8 338 559
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 092 868	-2 651 110 ^(*)
- Impôts versés	-372 386	-854 275
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 789 551	-2 144 956
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 071 686	2 110 096
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 548 688	1 278 458
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2 494	-419 381 ^(**)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-569 262	-351 895 ^(**)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	981 920	507 182
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	925 840	-1 218 551
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-246 702	-1 644 533
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	679 138	-2 863 084
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-238 032	23 138
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 494 712	-222 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26 274 757	20 306 361
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 708 163	15 462 521
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 566 594	4 843 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 769 469	20 083 693
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 470 069	17 141 484
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 299 400	2 942 209
Variation de la trésorerie nette	3 494 712	-222 668

(*) Reclassement des flux liés aux immeubles de placement classés préalablement au niveau des « flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles » et des « flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers » à hauteur respectivement de -97 256 milliers de DH et -322 125 milliers de DH.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	30/06/21	30/06/20
Résultat net	2 037 415	1 033 821
Éléments recyclables en résultat net :	-95 743	132 772
Écarts de conversion	12 794	-39 283
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-108 537	172 055
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	54 067	2 930
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	54 067	2 930
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-41 676	135 702
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 995 739	1 169 523
Dont part du Groupe	1 520 942	1 129 535
Dont part des intérêts minoritaires	474 797	39 988

3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	30/06/21		31/12/20	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	47 381 829		43 290 989	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 438 016		2 351 177	
Actions et autres titres à revenu variable	14 731 857	7 918 363	13 861 148	6 424 056
Titres de participation non consolidés		6 075 808		6 069 784
Instruments dérivés	547 044		353 831	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	65 098 746	13 994 171	59 857 145	12 493 840

3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/21			31/12/20		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 885 147	1 222 203	-972 647	36 711 766	1 452 084	-920 249
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	36 667 459	892 807	-25 209	31 781 637	1 171 202	-13 302
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 217 688	329 396	-947 438	4 930 129	280 882	-906 947
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	11 032 494	888 847		11 654 176	1 135 007	
Autres titres de créance négociables (*)	796 715			781 972		
Obligations	24 838 250	3 960	-25 209	19 345 489	36 195	-13 302
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	36 667 459	892 807	-25 209	31 781 637	1 171 202	-13 302
Impôts		-328 873	6 302		-433 343	3 325
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		563 934	-18 907		737 859	-9 977
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertres latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	5 217 688	329 396	-947 438	4 930 129	280 882	-906 947
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 217 688	329 396	-947 438	4 930 129	280 882	-906 947
Impôts		-121 877	338 253		-103 926	319 292
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		207 519	-609 185		176 956	-587 655

3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	30/06/21	31/12/20
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	6 024 068	7 180 649
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 865 145	7 024 466
Autres titres de créance négociables	158 923	156 183
Obligations	885 756	926 926
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	6 909 824	8 107 575

3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/21	31/12/20	3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/21	31/12/20
Comptes à vue	14 624 686	11 884 084	Maroc	16 736 504	13 057 419
Prêts	7 241 387	7 280 678	Zone off shore	684 861	543 536
Opérations de pension			Afrique	3 737 895	4 871 100
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	21 866 073	19 164 762	Europe	572 839	559 694
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	133 974	133 013	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	21 732 099	19 031 749
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	21 732 099	19 031 749			

(*) Voir note 3.1 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/21	31/12/20	3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/21	31/12/20
Comptes ordinaires débiteurs	16 541 551	17 816 775	Maroc	212 380 461	205 899 743
Prêts consentis à la clientèle	250 280 159	245 692 053	ZONE OFF SHORE	4 494 372	3 153 824
Opérations de pension	5 284 209	4 288 808	AFRIQUE	40 818 111	44 514 303
Opérations de location-financement	16 667 589	16 244 477	EUROPE	2 137 858	2 034 296
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI AVANT DEPRECIATION	288 773 508	284 042 113	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI	259 830 802	255 602 166
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	28 942 706	28 439 947			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI NETS DE DEPRECIATION	259 830 802	255 602 166			

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/21			31/12/20 (**)		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 389 200	9 422 455	10 966 745	20 340 340	9 411 332	10 929 008
Terrains et constructions	8 960 610	3 189 433	5 771 177	9 069 468	2 539 981	6 529 487
Equipement, Mobilier, Installations	4 631 903	3 071 874	1 560 029	4 660 402	3 123 408	1 536 994
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 111 155	2 550 512	2 560 643	4 867 618	3 228 488	1 639 130
Droit d'utilisation	1 685 532	610 636	1 074 896	1 742 852	519 455	1 223 397
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 610 589	1 508 845	1 101 744	2 590 715	1 424 357	1 166 358
Droit au bail	313 895		313 895	314 486		314 486
Brevets et marque	102 143		102 143	98 862		98 862
Logiciels informatiques acquis	1 947 690	1 508 845	438 845	1 927 259	1 424 357	502 902
Autres immobilisations incorporelles	246 861		246 861	250 108		250 108
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	22 999 789	10 931 300	12 068 489	22 931 055	10 835 689	12 095 366

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)						
CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/20	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/21
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 158 885	-123 773	-2 147		-11 360	1 021 605
Valeur Brute	1 646 541		-35 983		-17 222	1 593 336
Amortissements et dépréciations	-487 656	-123 773	33 836		5 862	-571 731
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	22 417	-4 873			-541	17 003
Valeur Brute	35 285		-1 664		-962	32 659
Amortissements et dépréciations	-12 868	-4 873	1 664		421	-15 656
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	42 095	-5 267			-540	36 288
Valeur Brute	61 026		-647		-842	59 537
Amortissements et dépréciations	-18 931	-5 267	647		302	-23 249
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 223 397	-133 913	-2 147		-12 441	1 074 896

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)		
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/21	31/12/20 (**)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 966 745	10 929 008
Dont : Droits d'utilisation	1 074 896	1 223 397
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 101 744	1 166 358
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)		
PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/21	31/12/20
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	13 977 031	9 726 943
Dont : Dettes locatives	1 126 536	1 265 185

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)		
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/21	30/06/20
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-26 609	-31 626
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-133 915	-153 238

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)					
	31/12/20	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/21
Valeur Brute	2 436 921		-39 761		2 397 160
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 436 921		-39 761		2 397 160

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)		
	30/06/21	31/12/20
Comptes à vue	3 325 285	2 317 490
Emprunts	25 670 376	22 765 555
Opérations de pension	6 070 951	8 305 940
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	35 066 612	33 388 985

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

(**) Reclassement des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes «immobilisations corporelles» à hauteur de 4 983 715 milliers de DH.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/21	31/12/20
Comptes ordinaires créditeurs	228 130 290	216 285 302
Comptes à terme	55 274 891	54 904 886
Comptes d'épargne à taux administré	44 426 402	43 812 188
Bons de caisse	2 032 210	2 089 530
Opérations de pension	4 645 004	6 104 524
Autres dettes envers la clientèle	7 772 090	8 442 074
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	342 280 887	331 638 504

(en milliers de DH)

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/21	31/12/20
Maroc	274 076 459	266 057 718
Zone off shore	1 870 728	2 222 919
Afrique	64 580 547	61 679 311
Europe	1 753 153	1 678 556
Total en principal	342 280 887	331 638 504

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2020	2 359 995	1 602 309	1 166 675	5 128 979
Dotations	244 041	70 485	75 045	389 571
Reprises	65 410	13 213	51 924	130 547
Autres mouvements	-7 280	-9 960	-31 394	-48 634
MONTANT AU 30/06/2021	2 531 346	1 649 621	1 158 402	5 339 369

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

AU 30 Juin 2021	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	13 018 860								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	37 760 056			1 092 597			2,89%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	37 760 056			1 092 597			2,89%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	248 979 657	31 686 502	29 973 422	2 921 892	5 759 307	20 395 481	1,17%	18,18%	68,05%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 866 073			133 974			0,61%		
Prêts et créances sur la clientèle	227 113 584	31 686 502	29 973 422	2 787 918	5 759 307	20 395 481	1,23%	18,18%	68,05%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	299 758 573	31 686 502	29 973 422	4 014 489	5 759 307	20 395 481	1,34%	18,18%	68,05%
PASSIFS FINANCIERS	62 812 381	6 739 747	2 152 889	503 641	846 514	1 181 191	0,80%	12,56%	54,87%
Engagements hors bilan	62 812 381	6 739 747	2 152 889	503 641	846 514	1 181 191	0,80%	12,56%	54,87%

AU 31 Décembre 2020	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 763 411								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	32 744 591			962 954			2,94%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	32 744 591			962 954			2,94%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	244 852 116	29 027 578	29 327 181	3 001 752	5 617 799	19 953 409	1,23%	19,35%	68,04%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 164 762			133 013			0,69%		
Prêts et créances sur la clientèle	225 687 354	29 027 578	29 327 181	2 868 739	5 617 799	19 953 409	1,27%	19,35%	68,04%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	288 360 118	29 027 578	29 327 181	3 964 706	5 617 799	19 953 409	1,37%	19,35%	68,04%
PASSIFS FINANCIERS	58 848 256	4 529 778	1 262 982	501 826	694 484	1 163 685	0,85%	15,33%	92,14%
Engagements hors bilan	58 848 256	4 529 778	1 262 982	501 826	694 484	1 163 685	0,85%	15,33%	92,14%

4.1 MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	30/06/21			30/06/20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 355 284	1 906 334	5 448 950	7 479 343	1 910 979	5 568 364
Comptes et prêts/emprunts	6 970 628	1 823 023	5 147 605	7 018 027	1 795 392	5 222 635
Opérations de pensions	11 732	35 509	-23 777	17 510	30 648	-13 138
Opérations de location-financement	372 924	47 802	325 122	443 806	84 939	358 867
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	181 715	293 337	-111 622	172 813	424 567	-251 754
Comptes et prêts/emprunts	59 494	136 733	-77 239	60 120	164 464	-104 344
Opérations de pensions	122 221	156 604	-34 383	112 693	260 103	-147 410
Emprunts émis par le Groupe		200 640	-200 640	3 255	204 026	-200 771
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	992 512	9 722	982 790	778 655	732	777 923
Actifs financiers au coût amorti	172 420		172 420	235 528		235 528
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	8 701 931	2 410 033	6 291 898	8 669 594	2 540 304	6 129 290

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/21			30/06/20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	202 822	5 633	197 189	151 445	11 168	140 277
Produits nets sur moyen de paiement	295 348	21 824	273 524	252 070	13 920	238 150
Autres commissions	1 510 514	262 892	1 247 622	1 394 665	125 390	1 269 275
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 008 684	290 349	1 718 335	1 798 180	150 478	1 647 702

4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/21	30/06/20
Dotations nettes de reprises des dépréciations	1 265 567	2 054 834
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	95 672	201 691
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	91 200	186 244
Engagements par signature	4 472	15 447
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	321 227	631 049
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	171 070	430 761
Engagements par signature	150 157	200 288
Bucket 3 : Actifs dépréciés	848 668	1 222 094
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	824 657	1 207 275
Engagements par signature	24 011	14 819
Autres provisions pour risques et charges	110 244	62 678
Autres variations des provisions	783 919	846 106
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	833 347	887 676
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	49 428	41 570
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	2 159 730	2 963 618

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 30 JUIN 2021	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	376 464 767	23 186 024	91 163 122	-26 452 773	464 361 140
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77 899 629		1 193 288		79 092 917
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 710 807	4 553	26 680 066	-7 510 279	41 885 147
Titres au coût amorti	6 694 179		215 645		6 909 824
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	35 874 329	1 304	4 639 120	-18 782 654	21 732 099
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	198 962 578	21 364 843	40 818 946	-1 315 565	259 830 802
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	25 099 854	17 176 095	12 591 927	-19 801 264	35 066 612
Dettes envers la clientèle	276 727 891	972 450	64 727 515	-146 969	342 280 887
CAPITAUX PROPRES	47 888 886	2 052 303	5 614 120	-5 193 737	50 361 572

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2021	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL(*)	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	4 469 165	319 360	1 500 232	3 141	6 291 898
Marges sur commissions	1 015 626	51 319	667 945	-16 555	1 718 335
Produit net bancaire	7 632 848	489 336	2 408 042	-372 496	10 157 730
Résultat Brut d'exploitation	4 012 279	303 107	963 969		5 279 355
Résultat d'exploitation	2 482 603	91 715	545 307		3 119 625
Résultat net	1 543 350	66 980	427 085		2 037 415
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 177 531	56 022	314 732		1 548 285

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2020	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL(*)	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	4 286 762	342 769	1 501 087	-1 328	6 129 290
Marges sur commissions	969 276	30 093	666 265	-17 932	1 647 702
Produit net bancaire	7 361 129	534 898	2 408 360	-300 925	10 003 462
Résultat Brut d'exploitation	3 259 968	320 824	986 634		4 567 426
Résultat d'exploitation	1 162 097	180 743	260 968		1 603 808
Résultat net	749 925	104 251	179 645		1 033 821
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	810 665	78 933	125 429		1 015 027

(*) Changement de présentation de l'information sectorielle de l'Europe

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	Secteur d'activité	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,51%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,28%	87,28%
MEDIA FINANCE	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,30%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,35%	48,01%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	83,95%	83,95%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,19%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,92%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	53,11%	53,11%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,83%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,62%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	OPCI	Maroc	IG	72,84%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	71,01%	71,01%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,43%	71,94%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,84%	79,97%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	99,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,90%	85,06%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,67%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	53,15%	65,59%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,85%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

APERÇU DU DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité de recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion du risque de crédit;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le Groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Le dispositif, s'appuyant sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, est progressivement complété par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au management et aux instances de gouvernance de la Banque, permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTEME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue également, un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque afin, d'une part, d'obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, d'assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans propre à la Banque, base de notation, ...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagement...

Dans le contexte de crise sanitaire, une revue de l'ensemble du portefeuille de crédit a été réalisée de manière granulaire. Pour le marché de l'entreprise, cette revue s'est appuyée sur une approche sectorielle, en vue d'estimer les impacts en matière d'évolution de la qualité du portefeuille et du coût du risque pour la période 2020-2022.

DISPOSITIF D'APPETENCE AU RISQUE DE CREDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement, examinés avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que les méthodologies des limites sectorielles et individuelles ont été adaptées pour tenir compte du contexte particulier de la crise Covid-19 et ses impacts attendus sur certains secteurs d'activité.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CREANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène notamment en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature des risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding ABI, Comités des filiales à l'International) ;
- Une architecture de décision et de délégation de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;
- Enfin, une revue des risques pays lors des différents comités de gouvernance du Groupe, notamment le Comité des Risques BCP.

Sur le plan méthodologique, la Banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires.

Cette notation est déclinée selon quatre types de risque différents : le risque

de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque du système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du Groupe.

Enfin, dans le but de compléter le dispositif actuellement en place, le Groupe est en phase de finalisation de son projet de mise en place des limites pays.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en plus des filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les nouvelles banques récemment acquises, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, l'objectif étant de déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par la mise en place du processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

Le système de limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risque de marché autorisées, allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système de limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif de limites de marché et de limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe des facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

3. RISQUES ALM

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le Groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque ;
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Politiques et procédures

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques de la Banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'Etablissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité Directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la Banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de Cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques.

4. RISQUE OPERATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPERATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe Banque Populaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, et exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Ce dispositif s'inscrit dans un système d'amélioration continue à travers :

- La collecte des données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- L'analyse des risques et/ou incidents et l'évaluation de leurs fréquences et conséquences financières ;

• L'accompagnement des métiers dans l'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour atténuer les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;

• La mise en place d'outils de pilotage et d'indicateurs de suivi du risque (KRIs) dont les remontées périodiques reflètent l'exposition de la Banque au risque opérationnel.

ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUE OPERATIONNEL

La filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance aux différentes parties prenantes ;
- Des gestionnaires risque opérationnel régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassé cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE OPERATIONNEL

La revue des cartographies du risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies du risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements du risque opérationnel sont identifiés et évalués. L'évaluation de ces événements s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard prévoyant chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leur pertinence et leur applicabilité selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 30 juin 2021, les cartographies du risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

REMONTEE DES KRIS

Les indicateurs de suivi du risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies du risque opérationnel en les définissant face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation des seuils minimums et maximums. Durant le premier semestre de l'année 2021, le suivi des KRIs a porté sur les indicateurs ayant une périodicité mensuelle ou trimestrielle.

COLLECTE DES INCIDENTS

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Par la suite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

SUIVI DES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

DISPOSITIF DE GESTION DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes du dispositif du plan de continuité d'activité se présentent selon le schéma suivant :



ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Dès l'annonce du premier cas de Covid-19 au Maroc, la cellule de crise du Groupe s'est réunie en vue de fixer le plan d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre dans l'immédiat. En parallèle, elle a validé son plan de riposte décliné par niveau d'alerte de la pandémie permettant une évolution progressive des actions palliatives de la prévention au déclenchement du plan de continuité d'activité. Le déploiement de ce plan d'actions est suivi de manière continue par la cellule de crise. Il s'agit en particulier du renforcement du plan d'hygiène et de sécurité en préservant les « mesures barrières » déjà mises en place ainsi que la veille médicale et sanitaire.

Dans le même élan, l'amélioration et la promotion de la digitalisation des produits de la Banque est un axe fort de ce plan de riposte. Ainsi, les efforts déjà entrepris en vue d'encourager l'utilisation des canaux digitaux se sont poursuivis tout au long de cette période.

Enfin, l'actualisation et l'enrichissement du plan de continuité d'activité en tenant compte de la durée et du caractère exceptionnel de cette crise sont pris en charge. Durant la crise, le plan de continuité d'activité n'a pas été activé. En effet, les différentes activités sont assurées sans perturbation significative. De plus, les prestataires externes ont répondu présents en communiquant l'ensemble des modalités prises pour une bonne gestion des prestations face à cette pandémie.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

CONTROLE PERMANENT

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent s'insère dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.

Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

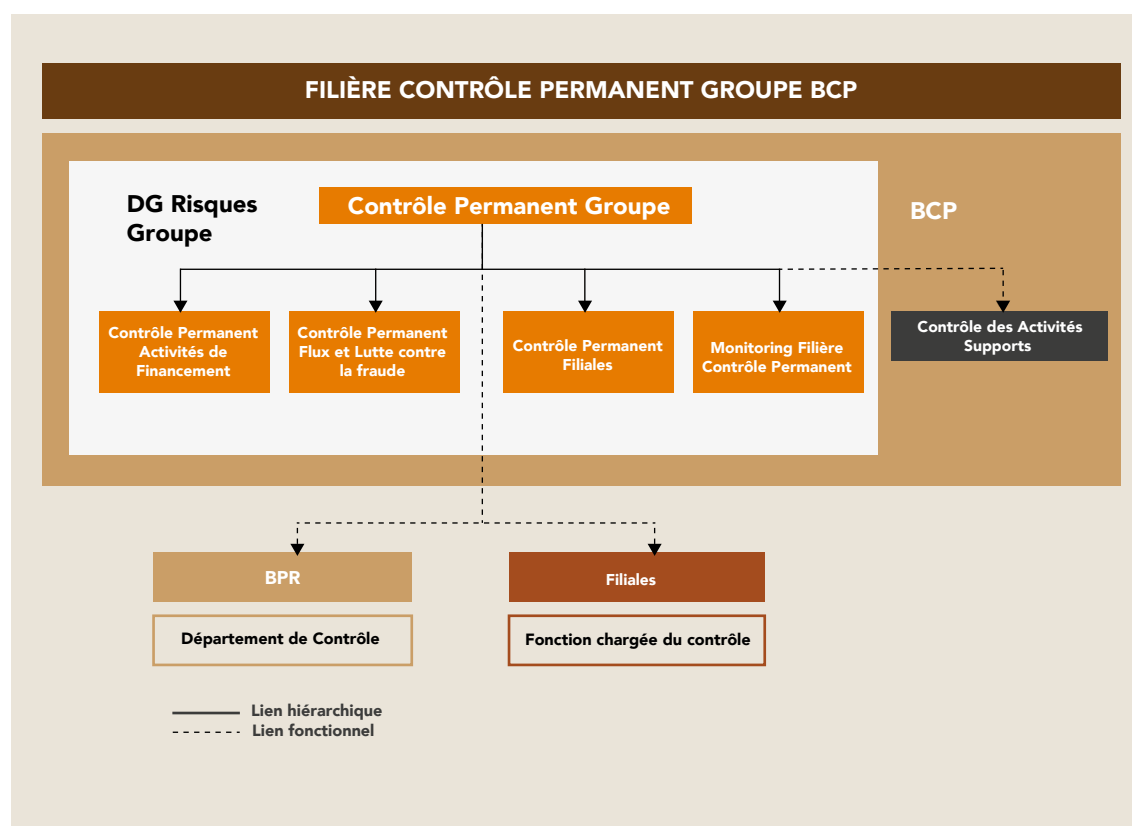
La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation d'une partie des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les principes fondamentaux de gouvernance, d'indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du groupe. Cette dernière est disponible à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :



En effet, la Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, mais aussi de réaliser les contrôles a posteriori sur les principaux domaines d'activités de la BCP ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de la BCP, la Fonction Contrôle Permanent Groupe a été restructurée en quatre entités :

- La Fonction Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle, en collaboration avec les Fonctions Contrôle Permanent des Activités, la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent et l'animation de la filière dans son ensemble.
- La Fonction Contrôle Permanent des Filiales qui vient d'être mise en place, pilote l'activité de contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, les accompagnant dans leurs travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

- La Fonction Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge du :
 - Contrôle de l'activité Trade Finance CPM ;
 - Contrôle des engagements aux particuliers et entreprises du Réseau BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité engagements.
- La Fonction Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge de :
 - Contrôle des moyens de paiement au niveau de la BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité des moyens de paiements ;
 - Contrôle de l'activité Epargne & Comptes CPM ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet , cette fonction a pour mission de piloter et centraliser le dispositif de lutte contre la fraude à travers notamment la gestion des outils d'alerte et l'analyse des remontées des opérations suspectes pouvant dissimuler des actes de fraude.

En outre, la Fonction Contrôle Permanent couvre également les activités de la Salle des Marchés (activités monétaires, changes, Taux et dérivés de taux).

Concernant les Fonctions de CP des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe, la Fonction Comptabilité dont l'effectif de CP est partagé entre la Fonction centrale du contrôle comptable de la BCP et la Fonction de Contrôle Comptable au sein des BPR.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle interne. Les activités de contrôle permanent des systèmes d'information relèvent, quant à eux, de la responsabilité de la fonction Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) rattachée à la fonction Sécurité, normes & Contrôle (SNC), à travers la création d'une entité dédiée au CP.

En ce qui concerne le domaine de la logistique, les activités de contrôle de 2ème niveau, portant notamment sur la sécurité des biens et des personnes et l'ordonnancement des factures, sont sous l'égide du CPG en coordination avec la fonction Achats et Moyens Généraux Groupe (AMGG).

Pour ce qui est du domaine de la comptabilité, le périmètre de déploiement a été défini à travers notamment la domiciliation à terme, au niveau du CPG, des contrôles ayant un caractère gestion exercés à ce jour par le contrôle comptable.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières Marocaines et internationales, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattaché à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRÔLE PERMANENT GROUPE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

L'action de la fonction contrôle permanent s'articule autour du développement des axes stratégiques, issus du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement de l'ensemble des filières de contrôle notamment la seconde ligne de défense.

Le contrôle permanent a ainsi accordé une attention particulière à la déclinaison des principales orientations stratégiques suivantes :

- La constitution d'une filière de contrôle permanent Groupe forte sous la tutelle de la fonction Contrôle Permanent Groupe;
- L'optimisation des moyens mis en place à travers configuration des contrôles sur l'outil Front Control;
- La coordination avec les autres dispositifs du système de contrôle interne.

A cet effet, l'optimisation du dispositif de contrôle permanent, selon une approche par les risques, s'est poursuivie sur les domaines d'activités de la banque couverts selon leur niveau de maturité.

Une feuille de route pour l'extension du dispositif de contrôle permanent de second niveau a été déroulée sur le périmètre des activités support (RH, Logistique, SI...) et de contrôle interne (ALM, risques financiers...), sur la base de la méthodologie de contrôle permanent et des référentiels mis en place dans le cadre de la revue de la démarche de contrôle permanent.

La mise en place de la démarche de contrôle permanent axée sur les risques a concerné également les filiales bancaires et financières spécialisées, à travers leur accompagnement pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et la transposition de la méthodologie Groupe de CP.

Aussi, afin d'optimiser les moyens pour la mise en place d'une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l'outil de gestion du contrôle permanent Front Control, a été poursuivie au cours de l'année 2020 sur le périmètre de la BCP et des Banques Populaires Régionales (BPR).

Par ailleurs, un dispositif de lutte contre la fraude a été mis en place, à travers notamment la configuration du contrôle permanent des opérations sous surveillance et l'appropriation de cette démarche par le contrôle permanent des BPR. Aussi, un module de formation à la fraude en e-learning a été établi afin de sensibiliser les agents du réseau aux risques de fraude.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2021

NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 50.361.572, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.037.415.

Cette situation intermédiaire a été arrêté par le conseil d'administration le 28 juillet 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire établis au 30 juin 2021, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2021

Casablanca, le 20 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 88 70
Faïçal MEKOUAR
Associé


KPMG KPMG
23, Rue Lemtouni / Quartier Oasis
20410 Casablanca - Maroc
Tél : +212 5 22 29 33 04 / 15
Fax : +212 5 22 29 33 04
ICE : 05 29 60 40 00 09 1

Moutai CHAOUKI
Associé

L'élaboration des comptes consolidés à fin juin 2021 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la poursuite de la propagation de la pandémie COVID 19. Cet événement continue à avoir des impacts dans l'estimation du coût du risque sous les normes IFRS.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe Banque Populaire applique les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) à ses comptes consolidés.

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »). Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés. L'anticipation des pertes attendues prévoit également la prise en compte des évolutions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 30 Juin 2021, le Groupe Banque Populaire a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii afin d'estimer et piloter les impacts de cette crise.

Les projections macro-économiques sont élaborées sur la base d'une matrice de risques sectoriels combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarii raisonnables.

Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, les chocs appliqués permettent d'identifier les potentielles poches à risques lors des prochains mois.

Les estimations sont réalisées en fonction de la situation et des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes du Groupe.

Ces projections sont naturellement réajustées selon l'évolution de la situation sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe, tout en incluant les effets positifs escomptés de l'ensemble des initiatives nationales visant à atténuer l'effet de cette crise et la relance de l'économie des pays de présence du Groupe.



**COMPTES
SOCIAUX**

AU 30 JUIN 2021

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.1 PRESENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GENERAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/21	31/12/20
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 696 619	4 409 592
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	43 841 563	36 266 237
. A vue	11 935 572	9 016 653
. A terme	31 905 991	27 249 584
Créances sur la clientèle	97 390 071	95 838 163
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	25 862 441	23 444 871
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 871 352	29 915 827
. Crédits et financements participatifs immobiliers	24 247 915	25 305 366
. Autres crédits et financements participatifs	18 408 363	17 172 099
Créances acquises par affacturage	10 773 377	9 850 391
Titres de transaction et de placement	73 428 338	68 855 130
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	43 050 588	40 371 135
. Autres titres de créance	1 353 612	1 172 685
. Titres de propriété	29 024 138	27 311 310
. Certificats de Sukuku	-	-
Autres actifs	8 235 459	3 853 847
Titres d'investissement	8 058 516	9 235 086
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 388 301	8 548 285
. Autres titres de créance	670 215	686 801
. Certificats de Sukuku	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	28 812 742	28 135 061
. Participation dans les entreprises liées	26 455 178	25 802 144
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 357 564	2 332 917
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	157 206	274 647
Dépôts d'investissement placés	860 000	640 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 787	3 867
Immobilisations données en Ijara	577	598
Immobilisations incorporelles	385 928	415 172
Immobilisations corporelles	2 432 529	5 241 258
TOTAL DE L'ACTIF	280 076 712	263 019 049

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/21	30/06/20
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 835 970	7 089 445
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	532 663	569 862
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 322 353	2 373 324
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	433 938	379 940
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuku	1 296 991	1 082 992
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	41	46
Commissions sur prestations de service	369 292	324 390
Autres produits bancaires	1 880 612	2 358 891
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 730 315	3 358 767
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 517 277	1 610 976
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	455 246	420 695
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	25 695
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	757 691	1 301 380
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	4 105 655	3 730 678
Produits d'exploitation non bancaire	780 512	741 646
Charges d'exploitation non bancaire	7 468	3 505
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 500 773	1 501 228
Charges de personnel	525 478	527 274
Impôts et taxes	28 777	26 535
Charges externes	747 505	726 867
Autres charges générales d'exploitation	73 095	72 507
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	125 918	148 045
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 175 364	1 516 466
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	626 776	561 564
Pertes sur créances irrécouvrables	539 764	672 948
Autres dotations aux provisions	8 824	281 954
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	322 436	910 943
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	266 519	899 278
Récupérations sur créances amorties	12 244	3 669
Autres reprises de provisions	43 673	7 996
RESULTAT COURANT	2 524 998	2 362 068
Produits non courants	65 555	2 268
Charges non courantes	143 549	538 784
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 447 004	1 825 552
Impôts sur les résultats	418 747	270 107
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 028 257	1 555 445

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
ENGAGEMENTS DONNES	50 252 165	40 577 268
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	573 907	385 803
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	28 366 780	23 702 456
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	12 289 465	7 141 345
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 022 013	9 347 664
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	21 004 024	16 804 692
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 613	2 714
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 447 837	14 573 450
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 553 574	2 228 528
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/21	31/12/20
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	153 338 337	142 720 214
. A vue	134 736 293	123 270 941
. A terme	18 602 044	19 449 273
Dépôts de la clientèle	71 241 488	66 952 991
. Comptes à vue créditeurs	50 670 495	44 841 713
. Comptes d'épargne	8 200 691	8 005 724
. Dépôts à terme	10 619 724	12 145 723
. Autres comptes créditeurs	1 750 578	1 959 831
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 216 834	2 438 268
Provisions pour risques et charges	5 818 516	5 895 947
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 168 148	4 168 148
Dettes subordonnées	10 633 629	10 546 330
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	26 094 912	25 704 393
Capital	2 022 547	2 022 547
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	514 041	466 862
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 028 257	2 103 343
TOTAL DU PASSIF	280 076 712	263 019 049

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/21	30/06/20
(+) Intérêts et produits assimilés	3 288 941	3 323 112
(-) Intérêts et charges assimilées	1 972 523	2 057 366
MARGE D'INTERET	1 316 418	1 265 746
(+) Produits sur financements participatifs	13	14
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	13	14
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	80	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	80	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	40	46
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	19	25
(+) Commissions perçues	369 292	324 391
(-) Commissions servies	49 390	45 960
MARGE SUR COMMISSIONS	319 902	278 431
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	927 360	1 014 419
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	136 169	-32 038
(+) Résultat des opérations de change	115 677	180 491
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	45 166	1 465
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1 224 372	1 164 337
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 302 828	1 085 430
(-) Diverses autres charges bancaires	57 897	63 305
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	4 105 655	3 730 678
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	29 429	-3 506
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	758 801	741 645
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	7 468	3 505
(-) Charges générales d'exploitation	1 500 773	1 501 228
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 385 644	2 964 084
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-887 777	-331 566
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	27 131	-270 451
RESULTAT COURANT	2 524 998	2 362 067
RESULTAT NON COURANT	-77 994	-536 515
(-) Impôts sur les résultats	418 747	270 107
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 028 257	1 555 445
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/21	30/06/20
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 028 257	1 555 445
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	125 918	148 045
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 414	3 506
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	276 209
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	98 349	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	4 305
(-) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 249
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	21 711	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 042 529	1 980 149
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	2 042 529	1 980 149

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/21	31/12/20
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	5 615 769	11 846 783
2 (+) Récupérations sur créances amorties	12 244	31 380
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	760 052	1 529 431
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(3 572 517)	(7 798 084)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(45 969)	(291 618)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 374 832)	(2 815 115)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(418 747)	(721 865)
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	976 000	1 780 912
Variations des :		
8 (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(7 575 326)	(1 609 323)
9 (+) Créances sur la clientèle	(2 471 004)	6 024 159
10 (+) Titres de transaction et de placement	(4 603 440)	(10 132 074)
11 (+) Autres actifs	(1 239 581)	(1 231 152)
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	(4 000)
14 (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(220 000)	(430 000)
16 (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 618 123	25 406
17 (+) Dépôts de la clientèle	4 240 889	7 235 748
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (+) Titres de créance émis	-	(2 510 000)
20 (+) Autres passifs	1 778 584	484 277
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	528 245	(2 146 959)
III FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	1 504 245	(366 047)
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 063 219	2 258 162
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 142	492 666
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(555 430)	(2 099 793)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(543 539)	(843 524)
25 (+) Intérêts perçus	306 702	558 020
26 (+) Dividendes perçus	1 296 991	1 174 182
IV FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	1 579 085	1 539 713
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	(205 000)
28 (+) Emission de dettes subordonnées	-	1 500 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	-
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	(178 263)	(282 262)
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(1 618 037)	(1 618 037)
V FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 796 300)	(605 299)
VI VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	1 287 030	568 367
VII TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4 409 586	3 841 219
VIII TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 696 616	4 409 586

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Dérégations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérégations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
					30/06/21	31/12/20
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	4 788 876	1 238 277	728 661	9 564 729	16 320 543	11 791 939
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	1 944 197	6 383 591	1 823 595	10 151 383	8 017 384
- au jour le jour	-	396 684	-	-	396 684	627 000
- à terme	-	1 547 513	6 383 591	1 823 595	9 754 699	7 390 384
PRETS FINANCIERS	-	1 275 958	20 695 852	-	21 971 810	19 491 234
AUTRES CREANCES	-	84 854	4 071	52	88 977	251 846
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 877	6 707	83 693	5 448	97 725	123 561
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 790 753	4 549 993	27 895 868	11 393 824	48 630 438	39 675 964

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			(en milliers de DH)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/21	31/12/20
CREDITS DE TRESORERIE	1 316 478	102 523	21 072 600	633 468	23 125 069	20 656 545
- Comptes à vue débiteurs	831 910	102 523	6 561 079	331 467	7 826 979	7 726 431
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 070 403	385	2 070 788	1 968 191
- Crédits à l'exportation	-	-	50 804	-	50 804	59 848
- Autres crédits de trésorerie	484 568	-	12 390 314	301 616	13 176 498	10 902 075
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 496 419	2 496 419	2 532 543
CREDITS A L'EQUIPEMENT	10 558 809	70	17 673 535	234 015	28 466 429	29 540 069
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	-	16 527 831	24 000 631	25 078 889
AUTRES CREDITS	278 075	13 622 911	1 087 156	394 035	15 382 177	14 490 058
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	9 416 287	-	1 344 623	-	10 760 910	9 834 204
INTERETS COURUS A RECEVOIR	179 641	148 737	469 295	274 305	1 071 978	923 830
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	30 243	1 666 145	1 163 447	2 859 839	2 632 416
- Créances pré-douteuses	-	30 242	60 392	281 735	372 369	373 762
- Créances douteuses	-	-	1 156 990	132 457	289 448	288 947
- Créances compromises	-	-	1 448 763	749 255	2 198 018	1 969 707
TOTAL	21 749 290	13 904 484	50 786 154	21 723 520	108 163 448	105 688 554

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	59 881 471	59 881 471	33 004 100	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	34 493 434	34 493 434	32 690 745	-	-	-
Obligations	346 793	346 793	313 356	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	25 041 244	25 041 244	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	13 648 445	13 546 866	9 218 615	-	101 579	101 579
Bons du trésor et valeurs assimilées	8 574 285	8 557 155	8 221 071	-	17 130	17 130
Obligations	1 006 819	1 006 819	997 544	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	4 067 341	3 982 892	-	-	84 449	84 449
TITRES D'INVESTISSEMENT	8 058 517	8 058 517	7 607 186	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	7 388 302	7 388 302	6 944 800	-	-	-
Obligations	666 696	666 696	659 009	-	-	-
Autres titres de créance	3 519	3 519	3 377	-	-	-
TOTAL GENERAL	81 588 433	81 486 854	49 829 901	-	101 579	101 579

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	EMETTEURS PRIVES		(en milliers de DH)	
			Financiers	Non financiers	30/06/21	31/12/20
TITRES COTES	135 605	-	9 083	886 393	1 031 081	1 096 641
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	135 605	-	9 083	886 393	1 031 081	1 096 641
TITRES NON COTES	52 066	50 438 889	27 906 579	2 058 239	80 455 773	76 993 575
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	50 438 889	-	-	50 438 889	48 919 420
Obligations	48 547	-	-	1 971 761	2 020 308	1 854 764
Autres titres de créance	3 519	-	-	-	3 519	4 722
Titres de propriété	-	-	27 906 579	86 478	27 993 057	26 214 669
TOTAL	187 671	50 438 889	27 915 662	2 944 632	81 486 854	78 090 216

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	30/06/21	31/12/20
Instruments optionnels	1 177	-
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 179 693	855 321
- Sommes dues par l'Etat	642 851	346 437
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	914	1 577
- Sommes diverses dues par le personnel	7 865	5 502
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	528 063	501 805
Valeurs et emplois divers	3 171 955	195 121
- Valeurs et emplois divers	3 171 955	195 121
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	381 328	263 478
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	18	19
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 027 234	1 137 499
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	107 569
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 999 841	744 337
- Produits à recevoir	1 839 322	734 281
- Charges constatées d'avance	160 519	10 056
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	474 213	550 503
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	8 235 459	3 853 847

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice				PRODUITS INSCRITS AU C/PIC			
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise				
A) PARTICIPATION DANS LES E/S/ES LIEES								26 517 886	-260 831	323 539	26 455 178				1 238 713
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	13 732	843	-	12 890	31-déc-20	32 905	13 160		USD	66 492		
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	47 478	100,00%	517 713	-21 519	-	539 232	31-déc-20	52 206	-1 816		EURO	-		
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	98 517	-3 045	-	101 562	31-déc-20	22 609 784	3 004 756		Franc CFA d'Afrique Centrale	-		
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 532 738	-173 927	-	3 706 665	31-déc-20	253 395 698	13 857 909		Franc cfa (bceao)	136 689		
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 218 065	100,00%	423 920	-26 780	-	450 700	31-déc-20	2 178 061	-260 582		Roupie mauricienne	-		
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	95 382	-2 095	-	97 477	31-déc-20	14 439 831	509 057		Franc CFA	-		
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	725 186	-16 077	-	741 263	31-déc-20	59 973 921	-7 024 179		Franc CFA	-		
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	71,01%	719 448	-17 521	-	736 969	31-déc-20	197 871 200	70 240 134		Ariary Malgache	89 297		
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	7 330	-708	-	8 038					USD	-		
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-20	342 939	60 986		MAD	36 000		
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	-	-	288 133	31-déc-20	720 722	17 770		MAD	-		
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	31-déc-20	205 690	-4 635		MAD	-		
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	31-déc-20	91 697	20 329		MAD	13 149		
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	31-déc-20	407 150	30 034		MAD	6 194		
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-					MAD	-		
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-20	9 373	-5 454		MAD	-		
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	31-déc-20	606 878	138 408		MAD	116 081		
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	152	1 208	31-déc-19	1 208	-50		MAD	-		
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-					MAD	-		
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-20	-517	-14		MAD	-		
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-19	-136	-2		MAD	-		
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 227 900	54,10%	1 205 294	-	180 130	1 025 164	31-déc-20	1 661 768	2 040		MAD	-		
BANK AL YOUSR	Banque	560 000	80,00%	448 000	-	-	448 000	31-déc-20	253 842	-66 307		MAD	-		
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	-	150 300	31-déc-20	147 909	-364		MAD	-		
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	-	-	1 350 300	31-déc-20	1 204 141	-11 699		MAD	-		
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	18 712	83,95%	168 967	-	-	168 967					MAD	-		
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 709	-	-	329 709	31-déc-20	835 741	-47 534		MAD	-		
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-20	10 944	140		MAD	-		
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	135 281	112 409	31-déc-20	163 044	-3 060		MAD	-		
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	31-déc-20	940 348	19 405		MAD	17 696		
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-19	-119	-9		MAD	-		
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-20	142 846	-15		MAD	34 079		
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	31-déc-20	34 886	25 300		MAD	240		
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	429 760	100,00%	429 760	-	-	429 760	31-déc-20	392 400	592		MAD	-		
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-sept-20	4 177 842	131 122		MAD	57 041		
BP CENTRE SUD	Banque	1 295 237	51,01%	1 814 645	-	-	1 814 645	30-juil-21	5 216 928	213 991		MAD	51 542		
BP FES-MEKNES	Banque	2 219 558	51,12%	2 179 910	-	-	2 179 910	30-juil-21	6 365 350	447 248		MAD	62 413		
BP LAAYOUNE	Banque	655 760	51,50%	546 468	-	-	546 468	30-juil-21	1 524 675	90 471		MAD	40 004		
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 234 867	51,17%	1 068 208	-	-	1 068 208	30-juil-21	3 394 453	235 251		MAD	102 022		
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 014 216	50,36%	1 592 249	-	-	1 592 249	30-juil-21	5 434 535	221 739		MAD	97 355		
BP OUIDA	Banque	796 888	51,29%	1 236 335	-	-	1 236 335	30-juil-21	3 522 180	153 034		MAD	36 684		
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 129 868	50,92%	1 120 191	-	-	1 120 191	30-juil-21	3 534 564	258 380		MAD	32 578		
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 218 760	51,85%	2 025 108	-	-	2 025 108	30-juil-21	5 510 564	349 822		MAD	243 155		
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	-	-	1 500					MAD	-		
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	31-déc-20	199 548	2 581		MAD	-		
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-20	7 587	2 260		MAD	-		
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	31-déc-20	33 008	28 267		MAD	-		
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION								379 114	-	30 491	348 622				-
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	686	1 665	31-déc-20	1 665	-43		MAD	-		
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-19	49 748	12 511		MAD	-		
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	30-juil-19	138 104	17 787		MAD	-		
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	0	50 000	31-déc-20	495 337	-11 606		MAD	-		
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	-	6 894	8 106	31-déc-20	2 161 619	-349 884		MAD	-		
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-19	706 596	36 107		MAD	-		
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890	-	-	100 890					MAD	-		
AUTRES				162 025	-	22 912	139 113								
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE								123 070	-3 928	-	126 998				8 745
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	78 550	-3 928	-	82 478	31-juil-20	27 205	939		EURO	8 745		
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	33,98%	44 520	-	-	44 520	30-sept-20	60 233	11 684		MAD	-		
D) EMPLOIS ASSIMILES								1 897 210	-15 305	30 573	1 881 944				-
UBAF	Banque	250 727	4,99%	132 556	-8 321	-	140 878	31-déc-19	304 809	-12 833		EURO	-		
BACB	Banque	104 357	6,17%	60 730	-1 192	-	61 922	31-déc-20	197 207	19 313		GBP	-		
BACB				110 140	7 845	20 348	81 947					USD	-		
UBAE	Banque	261 186	2,85%	87 571	-5 497	-	93 068	31-déc-20	184 803	-57 767		EURO	-		
BMICE	Banque	150 000	4,00%	53 503	-2 494	-	55 996	31-déc-20	133 793	-2 869		USD	-		
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				1 452 710	-5 646	10 225	1 448 134						17 223		
TOTAL GÉNÉRAL				28 917 279	-280 064	384 604	28 812 742						1 264 681		

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers de DH)

	Montant Global	APPARENTES			30/06/21	31/12/20
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières		
Créances subordonnées	157 206	150 000			157 206	274 647
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	157 206	150 000			157 206	274 647
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance						

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 106 732	10 024	450	1 116 307	691 560	38 818	-	730 378	385 928
Droit au bail	142 601	-	450	142 151	-	-	-	-	142 151
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	964 131	10 024	-	974 155	691 560	38 818	-	730 378	243 777
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 365 561	208 793	3 310 341	5 264 013	2 886 848	87 121	143 061	2 830 908	2 433 106
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 858 717	167 695	-	2 026 412	734 691	16 809	-	751 501	1 274 911
Terrain d'exploitation	221 030	-	-	221 030	-	-	-	-	221 030
Immeubles d'exploitation bureaux	1 636 611	167 695	-	1 804 306	733 637				

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 30/06/2021

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 421	442	13 979	11 142	-	2 836
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	14 421	442	13 979	11 142	-	2 836
- Terrain hors exploitation	10 518	-	10 518	8 348	-	2 170
- Immeubles hors exploitation	3 902	442	3 460	2 794	-	666
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	14 421	442	13 979	11 142	-	2 836

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/21	31/12/20
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTE ORDINAIRE CREDITEURS	-	123 801 417	161 305	123 937	124 086 659	116 396 181	
VALEURS DONNEES EN PENSION	4 232 218	1 600 717	25 086	-	5 858 021	8 293 383	
- au jour le jour	-	1 400 694	25 086	-	1 425 780	2 042 219	
- à terme	4 232 218	200 023	-	-	4 432 241	6 251 164	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	2 712 000	2 970 000	10 470 190	598 242	16 750 432	10 612 673	
- au jour le jour	-	2 000 000	5 260 000	410 187	7 670 187	3 176 765	
- à terme	2 712 000	970 000	5 210 190	188 055	9 080 245	7 435 908	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	1 174 451	2 708 562	3 883 013	4 357 356	
AUTRES DETTES	892	1 185 556	325	-	1 186 773	1 390 614	
INTERETS COURUS A PAYER	4 027	1 551 030	9 495	8 890	1 573 442	1 670 013	
TOTAL	6 949 137	13 108 720	11 840 852	3 439 631	153 338 340	142 720 220	

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			30/06/21	31/12/20
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTE A VUE CREDITEURS	5 016 735	4 777 495	7 538 470	33 334 726	50 667 426	44 837 664
COMPTE D'EPARGNE	-	-	-	8 175 269	8 175 269	7 971 404
DEPOTS A TERME	84 020	1 375 851	442 701	8 603 802	10 506 374	12 040 172
AUTRES COMPTE CREDITEURS	78 483	137 104	638 766	895 937	1 750 290	1 959 525
INTERETS COURUS A PAYER	1 223	15 156	5 338	120 412	142 129	144 226
TOTAL	5 180 461	6 305 606	8 625 275	51 130 146	71 241 488	66 952 991

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/20	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/21
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	7 038 986	676 376	302 415	3 896	7 409 052
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 338 458	618 032	266 095	3 896	6 686 499
Titres de placement et d'investissement	71 347	49 930	19 698	-	101 579
Titres de participation et emplois assimilés	392 322	8 414	16 132	-	384 604
Immobilisations corporelles hors exploitation	236 859	-	490	-	236 369
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 895 947	9 154	90 476	-3 891	5 818 516
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	720 883	8 744	424	-3 891	733 094
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	4 429 329	-	19 217	-	4 410 112
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	745 735	410	70 835	-	675 310
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	12 934 933	685 530	392 890	5	13 227 568

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE AU 30/06/2021

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	80	213	-	-	-	3 787
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	80	213	-	-	-	3 787
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	80	213	-	-	-	3 787
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	80	213	-	-	-	3 787

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
Instruments optionnels vendus	1 381	749
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	158 798	86 790
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	2 727 806	889 867
- Sommes dues à l'Etat	677 918	539 882
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	128 331	124 722
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	1 618 052	15
- Sommes dues au personnel	1	1
- Fournisseurs de biens et services	2 806	2 136
- Divers autres Créditeurs	300 698	223 111
Comptes d'ajustement de hors bilan	992	896
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	223 130	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	877 188	805 830
- Charges à payer	853 695	774 371
- Produits constatés d'avance	23 493	31 459
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	227 539	654 136
TOTAL	4 216 834	2 438 268

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTES	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	4 168 148	4 168 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 168 148	4 168 148

TITRES DE CREANCES EMIS AU 30/06/21

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTERISTIQUES				Mode de remboursement	30/06/21
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux		
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de DH)

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				30/06/21	31/12/20
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES		
DETTES SUBORDONNEES	10 633 629	7 482 500	35 303	3 115 826	-	-	10 633 629	10 546 330
DETTES SUBORDONNEES A DUREE DETERMINEE	10 500 000	7 388 300	35 100	3 076 600	-	-	10 500 000	10 500 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	35 100	-	-	-	35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	10 464 900	7 388 300	-	3 076 600	-	-	10 464 900	10 464 900
DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE								
Titres subordonnés à durée indéterminée								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle								
INTERETS COURUS A PAYER	133 629	94 200	203	39 226			133 629	46 330

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/20	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/21
Réserves et primes liées au capital	25 704 393	390 519	-	26 094 912
Réserve légale	202 255			202 255
Autres réserves	9 665 591	390 519		10 056 110
Primes d'émission, de fusion et d'apport	15 836 547			15 836 547
Capital	2 022 547			2 022 547
Capital appelé	2 022 547			2 022 547
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé	-			
Report à nouveau (+/-)	466 862	47 179		514 041
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 103 343	-2 103 343		2 028 257
Total	30 297 145	-1 665 645	-	30 659 757

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		

NEANT NEANT

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	51 009 498	41 320 604
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	573 907	385 803
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	573 907	165 803
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	220 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	28 366 780	23 702 455
Crédits documentaires import	7 812 849	5 635 041
Acceptations ou engagements de payer	3 262 602	2 013 490
Ouvertures de crédit confirmés	17 291 329	16 053 924
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	12 289 464	7 141 346
Crédits documentaires export confirmés	487 812	484 242
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	11 801 652	6 657 104
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 779 347	10 091 000
Garanties de crédits donnés	1 057 196	986 849
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 272 426	3 607 280
Autres cautions et garanties donnés	4 692 391	4 753 535
Engagements en souffrance	757 334	743 336
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	21 004 025	16 804 692
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 614	2 714
Ouvertures de crédit confirmés	2 614	2 714
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 447 837	14 573 450
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	18 447 837	14 573 450
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 553 574	2 228 528
Garanties de crédits	2 553 574	2 228 528
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir		

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

(en milliers de DH)

	Opérations de couverture	
	30/06/21	31/12/20
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30 559 786	29 151 355
Devises à recevoir	3 516 431	4 883 420
Dirhams à livrer	910 312	3 036 252
Devises à livrer	13 978 283	11 209 980
Dirhams à recevoir	12 154 760	10 021 703
Dont swaps financiers de devises		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	6 554 148	4 542 326
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	6 554 148	4 542 326
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	203 261		
Autres titres	25 013 297		
Hypothèques	38 327 112		
Autres valeurs et sûretés réelles	205 414 629		
TOTAL	268 958 299		
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	449 000		

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1an	1 an<D≤5 ans	D≥5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 836 593	5 217 704	4 938 472	14 362 825	4 370 915	31 726 509
Créances sur la clientèle	3 206 276	7 867 679	17 132 089	36 232 838	26 707 376	91 146 258
Titres de créance	12 369	117 726	9 856 500	26 779 671	42 325 844	79 092 110
Créances subordonnées	-	-	30 000	-	120 000	150 000
Crédit-bail et assimilés	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	860 000	-	860 000
TOTAL	6 055 238	13 203 109	31 957 061	78 235 334	73 524 135	202 974 877
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 557 296	4 031 081	2 984 593	1 904 291	1 918 238	17 395 499
Dettes envers la clientèle	1 883 922	2 812 028	5 099 944	710 491	-	10 506 385
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	1 000 000	2 933 800	6 566 200	10 500 000
TOTAL	8 441 218	6 843 109	9 084 537	5 548 582	8 484 438	38 401 884

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	22 841 486	16 765 473
Créances sur la clientèle	5 651 474	4 395 605
Titres de transaction et de placement	1 513 350	1 448 273
Autres actifs	3 428	2 220
Titres d'investissement	19 269	29 823
Titres de participation et emplois assimilés	7 007 579	7 208 819
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	37 036 586	29 850 213
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 905 383	9 196 427
Dépôts de la clientèle	6 491 760	3 092 914
Autres passifs	20 639 443	17 560 872
TOTAL PASSIF	37 036 586	29 850 213
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	21 123 691	13 689 738
ENGAGEMENTS RECUS	5 080 825	4 827 292

MARGE D'INTERET

(en milliers de DH)

	30/06/21	30/06/20
INTERETS PERCUS		
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	532 650	569 848
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 322 353	2 373 324
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	433 938	379 940
INTERETS SERVIS	1 972 523	2 057 366
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 517 277	1 610 976
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	455 246	420 695
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	25 695
MARGE D'INTERET	1 316 418	1 265 746

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de DH)

	30/06/21	30/06/20
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)		
- Dividendes sur titres OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	28 586	6 496
- Autres produits sur titres de propriété	3 724	4 110
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	1 264 681	1 072 386
- Dividendes sur titres de participation	9 154	78
- Dividendes sur participations liées	1 238 713	1 053 342
- Autres produits sur titres de propriété	16 814	18 966

COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES

(en milliers de DH)

	COMMISSIONS 2021		COMMISSIONS 2020	
	E. CREDIT	CLIENTELE	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	12 836	356 456	13 193	311 198
Commissions sur fonctionnement de compte	-	15 229	-	16 411
Commissions sur moyens de paiement	12 836	134 754	13 193	112 772
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	22 317	-	11 286
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	58 772	-	49 253
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	408	-	2
Autres produits sur prestations de service	-	124 976	-	121 474
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	49 390	-	45 960
Charges sur moyens de paiement	-	4 544	-	2 861
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	156	-	486
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	20 197	-	32 397
Autres charges s/prestations de services	-	24 493	-	10 216

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

	30/06/21	30/06/20
Gains sur titres de transaction	977 107	1 567 838
Pertes sur titres de transaction	49 747	553 419
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	927 360	1 014 419
Plus-values de cession sur titres de placement	166 487	58
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	19 698	5 928
Moins-values de cession sur titres de placement	86	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	49 930	38 024
RESULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	136 169	-32 038
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	73 718	22 911
Charges sur engagement sur produits dérivés	28 552	21 446
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	45 166	1 465
Produits sur opérations de change	637 764	759 718
Charges sur opérations de change	522 087	579 227
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	115 677	180 491

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/21	31/12/20	30/06/20
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 835 970	12 373 587	7 089 445

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2021	
	Par décaissement	Par signature
CREANCES	9 546 898	757 334
PROVISIONS	6 687 063	733 094

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	30/06/21	30/06/20
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 500 773	1 501 228
CHARGES DE PERSONNEL	525 478	527 274
Salaires et appointements	143 146	145 701
Primes et Gratifications	231 099	226 206
Autres rémunérations du personnel	19 015	21 668
Charges d'assurances sociales	28 055	27 821
Charges de retraite	93 630	89 718
Charges de formation	9 209	8 887
Autres charges de personnel	1 324	7 273
IMPOTS ET TAXES	28 777	26 535
Taxe urbaine et taxe d'édilité	3 032	3 342
Patente	8 989	9 023
Taxes locales	12 432	10 014
Droits d'enregistrement	212	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	6	11
Autres impôts et taxes, droits assimilés	4 106	4 145
CHARGES EXTERIEURES	175 355	180 972
Loyers de crédit-bail	9 277	13 830
Loyers de location simple	54 922	34 027
Frais d'entretien et de réparation	84 946	99 316
Rémunérations du personnel intérimaire	1 556	1 509
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 652	20 952
Primes d'assurance	4 326	1 919
Frais d'actes et de contentieux	518	298
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	9 158	9 121
CHARGES EXTERNES	572 150	545 895
Transport et déplacement	22 321	19 892
Mission et réception	2 411	4 165
Publicité, publication et relations publiques	26 178	31 985
Frais postaux & de télécommunication	40 561	44 550
Frais de recherche et de documentation	9 835	9 592
Frais de conseil et d'assemblée	1 900	1 200
Dons et cotisations	12 724	13 091
Fournitures de bureau et imprimés	3 656	4 155
Autres charges externes	452 564	417 265
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	73 095	72 507
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	70 639	72 386
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	2 456	121
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	125 918	148 045

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	30/06/21	30/06/20
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	1 880 612	2 358 891
Plus values sur cession de titres de placement	166 487	57
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	73 718	22 911
Produits sur opérations de change	637 764	759 718
Divers autres produits bancaires	982 945	1 570 276
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	-	2 437
Divers autres produits bancaires	982 945	1 567 839
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	19 698	5 929
AUTRES CHARGES BANCAIRES	757 691	1 301 380
Moins values sur cession de titres de placement	86	-
Charges sur moyens de paiement	4 544	2 861
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	49 748	553 419
Pertes sur produits dérivés de cours de change	28 553	21 446
Autres charges sur prestations de services	24 648	10 701
Charges sur opérations de change	542 285	611 624
Divers autres charges bancaires	57 897	63 305
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	56 823	55 130
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	8	8 175
Divers autres charges bancaires	1 066	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	49 930	38 024
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	780 512	741 646
Produits sur valeurs et emplois assimilés	1 304	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	21 711	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	4 305
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	748 388	731 525
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	9 109	5 816
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	7 468	3 505
Charges sur valeurs et emplois assimilés	5 048	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	1 249
Fonds de soutien CPM	-	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	2 420	2 256

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		89 327 281	104 406 380	44,17%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		12 837 238	12 295 976	6,35%
DIVERS		100 090 136	85 552 299	49,49%
Total		202 254 656	202 254 656	100,00%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)	
	MONTANTS	MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Décision de l'A.G.O du 24/06/2021		
Report à nouveau	466 862	Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	2 103 343	Dividendes
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations
Autres prélèvements		Report à nouveau
TOTAL A	2 570 205	TOTAL B
		2 570 205

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I- DATATION	
• Date de clôture de l'exercice :	30/06/2021
• Date d'établissement des états de synthèse :	JUILLET 2021
II- EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30/06/2021	NEANT

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	30/06/21	31/12/20
Effectifs rémunérés	2 708	2 692
Effectifs utilisés	2 708	2 692
Effectifs équivalent plein temps	2 708	2 692
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 222	1 251
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 486	1 441
Cadres (équivalent plein temps)	2 293	2 246
Employés (équivalent plein temps)	415	446
dont effectifs employés à l'étranger	39	40

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/21	31/12/20	30/06/21	31/12/20
Titres dont l'établissement est dépositaire	60 003	50 999	195 259 605	176 491 563
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	73	66	128 313 179	124 518 051
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU

	(en nombre)	
	30/06/21	31/12/20
RESEAU		
Guichets permanents	325	331
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	432	426
Succursales et agences à l'étranger	54	54
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTELE

	(en nombre)	
	30/06/21	31/12/20
COMPTES DE LA CLIENTELE		
Comptes courants	74 057	74 142
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	174 758	174 855
Autres comptes chèques	994 209	1 002 239
Comptes d'affacturage	495	479
Comptes d'épargne	315 697	306 191
Comptes à terme	15 456	15 994
Bons de caisse	8	7
Autres comptes de dépôts	26 417	27 115

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021



BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, l'hors bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 45.461.534 KMAD dont un bénéfice net de 2.028.257 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Cette situation intermédiaire a été arrêté par le conseil d'administration le 28 juillet 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2021.

Casablanca, le 20 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé


KPMG
23, Rue Leintouhi / Quarter Oasis
20410 Casablanca - Maroc
Tél +212 5 22 29 33 04 / 15
Fax +212 5 22 29 33 04
ICE 0015 29 60 40 00 09 1
Moutai CHAOUKI
Associé

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'élaboration des comptes sociaux à fin juin 2021 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la poursuite de la propagation de la pandémie COVID 19.

Dans ce contexte, la BCP avait renforcé sur ses comptes sociaux 2020 la PRG, à travers une dotation en couverture du risque COVID. L'encours de la PRG s'établit à fin juin 2021 à 4,4 milliards de Dirhams.